



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Sénégal
Agence Principale de Dakar

**Appel à concurrence pour la rénovation de la salle des archives
l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar**

N°AC/K00/APD/007/2022

CAHIER DES CHARGES

JANVIER 2022

I – AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

1.1 - Objet de l'appel à concurrence

Cet appel à concurrence a pour objet de sélectionner des entreprises pour les travaux de rénovation de la salle des archives de l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar.

1.2 - Répartition des travaux

Les prestations objet du présent appel d'offres sont constituées en deux (2) lots :

- Lot n°1 : Travaux de Génie Civil ;
- Lot n°2 : Fourniture et pose de rayonnages métalliques mobiles sur rails et de rayonnages métalliques fixes.

1.3 - Conditions de participation

L'appel à concurrence est ouvert à toutes les entreprises désirant soumissionner.

1.4 - Contenu du dossier d'appel à concurrence

Le dossier d'appel d'offres comprend :

- la présente note aux soumissionnaires ;
- le descriptif des travaux ;
- le cadre de devis quantitatif et estimatif ;
- le modèle de lettre de soumission.

1.5 - Présentation et évaluation des offres

Les offres devront comprendre les trois (3) dossiers suivants :

a - PIECES ADMINISTRATIVES notées sur 10 points

Pièce N° 1 : l'attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).

Pièce N°2 : les attestations d'usage indiquant que le soumissionnaire est en règle vis à vis :

- de la Caisse de Sécurité Sociale ;
- de l'IPRES ;
- de l'Inspection du travail ;
- des autorités fiscales.

L'ensemble des attestations ci-dessus listées dans les pièces n° 1 et 2 sera noté sur dix (10) points.

b - DOSSIER TECHNIQUE noté sur 40 points

Pièce N°3 : la liste des marchés similaires exécutés durant les trois (03) dernières années.

Pièce N°4 : les schémas d'implantation et la documentation technique prouvant la qualité et l'origine du matériel proposé et la maîtrise.

Pièce N°5 : un (01) exemplaire du Cahier des Prescriptions Spéciales Complémentaire (CPSC) et du Cahier des Dispositions de l'Appel à Concurrence. Lesdits documents étant

entièrement paraphés, signés, datés et revêtus de la mention manuscrite "Lu et Approuvé".

La proposition technique sera évaluée sur la base des pièces numéros 3, 4, et 5 sur un total de quarante (40) points.

Un seuil de 80% de la note technique est fixé pour permettre à une entreprise de prétendre à l'attribution du marché. Les entreprises qui n'auront pas atteint ce seuil verront leurs offres classées sans suite.

c - DOCUMENTS FINANCIERS ET OFFRES FINANCIERES notés sur 50 points

Pièce N°6 : Trois (03) exemplaires datés, signés et cachetés de la soumission suivant le modèle joint au dossier ;

Pièce N°7 : Trois (03) exemplaires du devis quantitatif estimatif établis suivant le modèle de devis figurant au dossier d'appel à concurrence faisant apparaître le montant hors taxes/ hors droits de douane.

La proposition financière sera notée sur un total de cinquante (50) points

1. 6 – Monnaie

Dans le cadre de cet appel à concurrence, la monnaie de règlement est le franc CFA.

1.7 – Remise des offres

En raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19, les offres seront exclusivement transmises sous la forme d'un dossier électronique protégé par un mot de passe, au plus tard le vendredi 4 mars 2022 à 12 h 00 mn, délai de rigueur à travers les services d'envoi de fichiers volumineux (wetransfer, gros fichiers, etc.) comme suit :

- le lien de téléchargement est à communiquer à l'adresse courrier.saps@bceao.int. Le message de transmission devra clairement indiquer le nom de la structure soumissionnaire ainsi que la mention :

« APPEL A CONCURRENCE N° AC/K00/APD/007/2022 POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DES ARCHIVES DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A DAKAR »

- le mot de passe d'accès au dossier est à envoyer séparément à l'adresse courrier.kdap-saps@bceao.int

Aucun plis expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc.) ou porteur ne sera recevable.

1.8 - Validité des offres

La durée de validité des offres devra être au minimum de six (06) mois à compter de la date de remise des soumissions.

1.9 - Rejet des offres

Le non-respect par le soumissionnaire de l'une quelconque des instructions visées notamment aux articles 8 et 9 peut entraîner le rejet de l'offre.

II – DESCRIPTIF DES TRAVAUX

2.1 – Lot n°1 : Travaux de Génie Civil

Les prestations attendues pour ce lot sont :

- la reprise du revêtement au sol en chape pouvant supporter une charge de 1700 kg/m² ;
- la reprise générale de la peinture glycérophthalique sur mur et faux plafonds et l'application d'une peinture anti-poussière sol.

2.2 - Lot n°2 : Fourniture et pose de rayonnages métalliques sur rails et de rayonnages métalliques fixes

- Les rayonnages à livrer et à installer seront de type mobile longitudinal et fixe longitudinal destinés à la conservation des documents d'archives. A cet égard, le soumissionnaire est invité à effectuer une visite des lieux afin d'appréhender les travaux d'aménagement des nouveaux rayonnages en fonction de l'espace disponible. Il convient de préciser qu'un espace libre est à prévoir dans l'implantation pour permettre l'ouverture du rayonnage mobile d'archives.
- Les rayonnages mobiles seront montés sur rail et actionnables avec des vérins afin de pouvoir compacter les étagères. Le mécanisme de fermeture et d'ouverture sera commandé par un volant qui démultiplie le mouvement effectué par l'utilisateur. La hauteur entre les étagères sera de 40 cm aussi bien pour les rayonnages fixes que les rayonnages mobiles.
- Les rails sont fabriqués en acier massif d'environ 15X70. Ils sont protégés contre la corrosion par galvanisation. Ces rails sont installés sur un plancher plat pour assurer une stabilité parfaite du rayonnage mobile. La couche supérieure du plancher sera réalisée en tenant compte des charges maximales transmises par le rayonnage (1700 kg minimum).
- Les chariots sont composés de tablettes fabriquées dans une tôle d'acier 6/10^{ème} et équipées de renfort tenant compte du poids des documents. Ces tablettes s'appuient sur des montants pleins également en tôle d'acier.

III – NORMES ET RÈGLEMENTS

- Les matériels seront conformes aux législations, réglementations (décrets, arrêtés, circulaires) en vigueur, aux règles de l'art, aux normes européennes ou françaises, et aux règlements en vigueur qui s'y rapportent et notamment.
- Les normes NF en vigueur, relatives notamment aux matériels de stockage, aux panneaux à base de bois, de particules et de fibres.
- La norme ISO 11 799 (Information et documentation – prescriptions pour le stockage des documents d'archives et de bibliothèques).
- Instruction DITN/RES/2008/005 relative aux rayonnages dans les magasins d'archives, - règles de base pour la construction d'un bâtiment archives.
- La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et ne constitue qu'un rappel des principales réglementations applicables.

IV - GARANTIE

Les nouvelles installations seront garanties sur une période minimale d'une année à compter de la date de réception provisoire. Cette garantie couvrira le remplacement des pièces défectueuses. Par ailleurs, les soumissionnaires devront prévoir dans le cadre de cette garantie des visites mensuelles d'entretien préventif.

IMPORTANT :

- Les entreprises pourront proposer, compte tenu de leur expérience et expertise, des solutions plus évoluées de rayonnages d'archives, respectant l'esthétique architecturale des bâtiments concernés. Le cas échéant, elles devront justifier l'intérêt de cet investissement pour la Banque.
- Les soumissionnaires préciseront éventuellement sur une note les prescriptions particulières nécessaires au respect des réglementations en vigueur ainsi que sur les mesures à prendre pour assurer la protection du personnel utilisateur.
- Le candidat devra produire une notice relative à l'entretien du mobilier proposé. Cette notice précise la nature des formules chimiques incompatibles avec les matériaux utilisés. Elle précise en particulier la compatibilité des matériaux avec l'utilisation de produits d'entretien.
- La documentation technique des rayonnages proposés sera impérativement rédigée en langue française et jointe à l'offre.
- Une visite des lieux, fortement recommandée, sera organisée pour permettre de mieux apprécier la consistance des travaux, avoir une idée précise des conditions d'accès, des difficultés éventuelles de mise en œuvre des travaux et autres exigences difficilement descriptibles dans un cahier des charges.
- Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. En tout état de cause, les nouvelles installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix des matériaux utilisés que dans leur mise en œuvre. En conséquence, les coûts des prestations devront comprendre toutes les dépenses nécessaires à une bonne exécution des travaux.
- Les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporteront toutes les modifications qu'elles jugeraient nécessaires pour la bonne réalisation des travaux. Ces modifications doivent être accompagnées d'une note explicative mettant en exergue leurs avantages pour la BCEAO.

Remarques :

Il sera précisé dans l'offre :

- ✓ la durée de sa validité ;
- ✓ les délais de livraison du matériel et d'exécution des travaux ;
- ✓ la garantie des nouvelles installations réalisées (durée et contenu)

IV - CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**5.1 - Lot n° 1 : Travaux de génie civil**

N°	Désignation	U	Quantités	PU
1	Installation et repli du chantier	Fft		
2	Reprise du revêtement en dalle au sol (résistance au sol de 1700 kg au m ²)	m ²		
3	Reprise générale de la peinture glycérophtalique sur mur et faux plafonds et application d'une peinture anti-poussière au sol	m ²		
	Total Lot n°1			

5.2 - Lot n° 2 : Fourniture et pose de rayonnages métalliques sur rails préfabriqués et de rayonnages métalliques fixes

N°	Désignation	U	Quantités	PU	Montant
1	Installation et repli / Etablissement du plan de récolement	Fft			
2	Fourniture et pose de paires de rails de guidage des rayonnages mobiles	ml			
3	Fourniture et pose de rayonnages mobiles suivant le plan d'aménagement joint en annexe	U			
4	Fourniture et pose de rayonnages fixes suivant le plan d'aménagement joint en annexe	U			
	Total Lot n°2				
	Options :				
	Fourniture de pièces détachées de 1 ^{ère} nécessité (liste détaillée à joindre à l'offre)	ff			
	Montant total HT/HDD (FCFA)				

V - MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION**Lot n°[Préciser le lot]**

Je soussigné [*Nom prénoms et fonction*],

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise [*Adresse complète de l'entreprise*] inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro [*Numéro du registre de commerce*] :

après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel à concurrence relatif au « travaux de rénovation de la salle des archives de l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar »,

1- me soumetts et m'engage à exécuter les travaux du lot n°1 conformément au dossier d'appel à concurrence, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de [*Montant en chiffres et en lettres*],

2- m'engage à accomplir les travaux dans un délai de [*Délai de livraison prévu sur site*] à compter de la date de notification de l'ordre de service,

3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,

4- m'engage à maintenir mon offre pendant une période de six (06) mois à compter de la date de dépôt des offres,

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en faisant donner crédit au compte n°[*numéro de compte*] ouvert au nom de [*Attributaire du compte*].

Fait à Dakar le [*jour/mois/année*]

Signature et Cachet

[*Nom et Prénoms*]
